



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Poitiers le 12 octobre 2011

SIGNATURE DE LA CONVENTION DE COORDINATION ENTRE LA POLICE MUNICIPALE DE SAINT-BENOÎT ET LA POLICE NATIONALE

La ville de Saint-Benoît a initié il y a quelques années un partenariat de coordination entre sa police municipale et la police nationale.

Cette collaboration, déjà mise en œuvre sur le terrain, est officialisée par la signature d'une convention de coordination entre la police municipale de la ville de Saint-Benoît et la police nationale.

La signature de cette convention de coordination par Yves DASSONVILLE, Préfet de la Région Poitou-Charentes, Préfet de la Vienne, et par Dominique CLEMENT, Maire de Saint-Benoît, en présence de Pierre SENNES, procureur de la République, s'est déroulée le mercredi 12 octobre 2011, à 15 heures, à la mairie de Saint-Benoît.

Contexte

L'article L.2216-6 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une convention de coordination doit être conclue entre le Maire d'une commune comportant au moins 5 officiers de police municipale et le représentant de l'Etat dans le département, après avis du Procureur de la République.

Objectifs de la convention : Améliorer la complémentarité entre Police Nationale et Police Municipale

La nouvelle convention de coordination entre l'Etat et la municipalité de Saint-Benoît permettra à la police municipale d'assurer de nouvelles missions notamment en coordination avec la police nationale qui reste compétente en matière de maintien de l'ordre :

Contacts presse :

Préfecture de la Vienne : M. Patrice DESCOINS – 05 49 55 70 09
Mairie de Saint-Benoît : M. Ben JAYAL – 05 49 37 44 15

CP 2011/150

Renforcement des missions de la police municipale en coordination avec la police nationale

- Présence dans toute la ville ;
- Exécution des arrêtés du maire en liaison avec la police nationale ;
- Mise en place d'actions de prévention et de sensibilisation en lien avec la police nationale ;
- Verbalisation des infractions routières lorsque les agents de police municipale sont témoins d'infractions au code de la route ;

Conjointement avec la police nationale :

- Surveillance de la circulation et du stationnement des véhicules sur l'ensemble de la ville ;
- Surveillance d'événements d'envergure avec des agents de la police nationale ;
- Garde statique des bâtiments communaux avec possibilités d'interventions en cas de déclenchement des systèmes d'alarme ou de télésurveillance.

Les missions de la police nationale sont bien entendu maintenues dans les mêmes conditions qu'auparavant.

Contact presse :

Préfecture de la Vienne : M. Patrice DESCOINS – 05 49 55 70 09
Mairie de Saint-Benoît : M. Ben JAYAL – 05 49 37 44 15